



La stèle de Mansergues

UN GRAND MOMENT

En mémoire de l'opération Cadillac, 80 ans après, la Communauté de Communes et les communes de Miers, Loubressac, Carennac, se souviennent.

Il y a 80 ans, le 14 juillet 1944, peu de temps après le débarquement allié en Normandie un grand nombre de résistants se réunissait sur les Causses tandis que des centaines d'avions alliés parachutaient des containers contenant fusils, mitrailleuses, cartouches et équipements.

Cet évènement a été commémoré le samedi 13 juillet par une grande démonstration aérienne suivie d'un parachutage militaire supervisé par la Délégation militaire départementale du Lot, sur le causse de Loubressac. D'autres animations ont marqué cette journée, conférences, exposition d'objets de la résistance lotoise, reconstitution des groupes de résistance etc. Le lendemain, dimanche 14 juillet, les communes de Miers et Carennac ont commémoré à la stèle de Mansergues, l'aide des Alliés dans la résistance lotoise. Un hommage a été rendu aux officiers britanniques Georges Hiller et Cyril Watney ainsi qu'aux officiers américains William Daniels et Guy Songy, parachutés en 1944 dans le Lot, pour soutenir la résistance locale. Des membres des familles de ces héroïques soldats venus à cette commémoration ont suivi avec une grande émotion les discours des élus.

LE MOT DE L'EQUIPE MUNICIPALE

La fin du printemps et le début de l'été ont été occupés par les élections, européennes puis législatives après la dissolution de l'assemblée nationale. Dans ce climat d'incertitude les carennacois ont montré leur implication avec un taux de participation exemplaire (78,87% au premier tour des législatives).

Puis l'été a continué sa course et nous nous sommes tournés vers le passé ! peut-être pour y chercher du courage, un exemple de vie ou un fragment de bonheur dans le contexte parfois difficile de cette vie d'aujourd'hui. Ainsi les 13 et 14 juillet, les 3 communes de Miers, Loubressac et Carennac ont commémoré avec émotion les 80 ans de l'opération Cadillac face au souvenir du courage des soldats alliés.

Retour en arrière aussi avec une certaine nostalgie vers un temps disparu, celui des gabares et des ports de la Dordogne.

Le 6 août eut lieu dans la chapelle Notre-Dame de Carennac une exposition à l'initiative de François Charazac, Jean-Pierre Caussil et Philippe Dorthes pour les 30 ans du tournage du film « La Rivière Espérance ».

Ce film de José Dayan sur une œuvre de Christian Signol a été tourné en grande partie à Carennac. Oui, déjà 30 ans! Tous les habitants se souviennent avec un peu de nostalgie du «Port de Souillac » sur le bras de l'Ermitage avec le ponton fabriqué à la hâte pour y amarrer une grande gabare, le feu de la Saint Jean ou le canon à neige devant l'église pour la messe de Noël !

La mairie gardait de nombreuses photos données par la Gaumont.

Malencontreusement stockées dans les anciennes écuries, elles ont pris l'humidité et il a fallu beaucoup de patience à nos trois amis pour les restaurer et nous les remercions chaleureusement !

QUOI DE NEUF A CARENNAC ?

Avancement de l'élaboration du PLUIH :

Prescrit en décembre 2015, le PLUIH de la Communauté de Communes a été enfin arrêté le 22/04/2024.

Il est marqué comme sur tout le territoire national par une limitation de la consommation foncière issue de la loi Climat et Résilience.

Il a été ensuite soumis à l'avis de chacune des 77 communes constituant la communauté de communes de Cauvaldor. La commune de Carennac a pris acte des documents constitutifs du PLUIH et a émis un avis favorable le 26 juin 2024.

La prochaine étape sera l'enquête publique qui est prévue en septembre prochain car les 77 communes ont émis un avis favorable (Elle aurait été décalée de quelques mois si des communes avaient émis un avis défavorable).

L'approbation, quant à elle, est prévue en janvier 2025.

Nota : l'enquête publique est une procédure importante. Elle permet aux habitants de la commune de contester certaines dispositions du PLUIH dans le registre d'enquête mis à la disposition du public ou directement auprès du commissaire enquêteur.

Carennac, site clunisien Unesco :

C'est en 1047 que l'évêque de Cahors Bernard fit don à l'abbaye de Cluny et à son abbé Odilon de l'église de Carennac avec tous ses biens.

Dans le cadre de l'adhésion à la Fédération des sites clunisiens, la commune postule au classement de notre site à l'Unesco.

Le 21 juin, une délégation composée du Vice-Président, du directeur de la Fédération et du chef de projet Unesco, est venue visiter l'ensemble du Prieuré, y compris les bâtiments appartenant à Cauvaldor et se sont particulièrement intéressés aux projets de valorisation du village ainsi qu'à l'étude du CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).



Renouvellement Contrat Grands sites Occitanie :

Cauvaldor est labellisé « Grand site Rocamadour vallée de la Dordogne ».

Carennac fait partie des 9 communes « cœurs emblématiques ».



La commune à réaliser de nombreux travaux ou actions entrant dans les critères exigés afin que la Région puisse accepter un nouveau contrat qui permettra de candidater à des appels à projets, de disposer d'une animation globale et d'une communication Grand Site renforcée.



Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine CIAP. Diagnostic structurel du Prieuré :

En vous promenant vous avez sans doute repéré sur l'église et le château quelques lézardes accompagnées de témoins ou de cellules électroniques pour surveiller l'évolution de ces désordres.

Le service de maîtrise d'ouvrage de Cauvaldor a lancé une étude destinée à réaliser un diagnostic structurel des bâtiments du Prieuré que ce soient ceux appartenant à Cauvaldor ou ceux de la commune.

Il s'avère malheureusement qu'il existe de nombreux désordres qu'il sera nécessaire, pour raison de sécurité, de résoudre avant d'entreprendre le centre d'interprétation.

Ces désordres proviennent de la vétusté mais aussi parfois d'erreurs des constructeurs de la période moderne (à partir du 16e siècle) ou des restaurateurs du 19^e et 20^e siècles.

La facture risque d'être très lourde ! mais restons sur une note plus agréable.

Sur nos indications, les responsables de ces recherches ont pu retrouver l'ancien puits qui alimentait le lavabo du cloître et ils ont descendu leur caméra jusqu'à 22 mètres !

Adressage des voies de la commune :

La réalisation de l'adressage par la création d'adresses normées est une nécessité pour un meilleur service de nombreux organismes.

Le SDAIL (Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) a été sollicité pour aider à la mise en place de cet adressage avec la participation active d'une commission de travail composée de membres du Conseil municipal.

Le travail de cette équipe a consisté à nommer les voies et le SDAIL a ainsi finalisé le nom des rues, routes, impasses dès la fin du premier trimestre 2024.

Il faut maintenant pour chaque voie, valider chaque maison et chaque propriétaire.

La Commission de travail s'est réunie deux fois en août et se réunira plusieurs fois en septembre pour préparer cette étape afin que le SDAIL puisse appliquer la numérotation.

Viendra ensuite la pose des numéros et des plaques avec le nom des voies.



LES TRAVAUX A VENIR

La Bibliothèque municipale :

L'étude de cette future bibliothèque intergénérationnelle dans le cadre vacant de l'ancienne mairie, est à présent terminée.

Les subventions ont été demandées, elles représentent 72 % de l'investissement total, partagées entre le Département à hauteur de 45 % et la Communauté de Communes 27 %.

Les devis ont été validés par le conseil municipal et les travaux ont démarré cet été.



La RD20 dans la traverse du bourg :

Nous vous avons tenu au courant des avancées de ce projet de sécurisation et d'embellissement de la RD20 dans la traversée de Carennac avec l'excellente étude faite par l'Atelier du Rouget.

L'étude a été payée par la commune et les travaux devaient commencer en 2025 sous la houlette de la Communauté de communes dans le cadre « cœur de village ».

Cependant les dotations de l'Etat aux Communautés de communes sont difficiles à obtenir et cette dotation nécessaire au lancement de notre projet est reportée au minima pour cette année.

Toutefois, en attendant, le passage d'une caméra dans le réseau assainissement étant nécessaire avant les travaux, l'entreprise Caméra du Causse est venue le 24 Juin 2024 faire ce travail dans le réseau.

Le rapport a été envoyé à l'Atelier du Rouget qui s'occupe de notre étude afin qu'il puisse l'ajouter à leur rapport. Il semblerait que malgré l'âge avancé de notre réseau, il soit en bon état.

Bonne nouvelle !

Une information à propos de la RD20 :

A l'automne, les services du Département vont refaire la RD20 entre le dernier panneau de sortie du bourg de Carennac et celui de l'entrée du bourg de Rignac.

LES TRAVAUX TERMINÉS OU EN COURS

- A l'école, la rentrée scolaire s'est faite le 2 septembre et accueillir 42 élèves; 20 en « petite et moyenne section » et 22 en « moyenne et grande section ».

Les travaux de peintures des boiseries extérieures du bâtiment ont été refaites.

La grille de clôture aurait bien besoin aussi d'être rafraîchie, nous prévoyons cette dépense en 2025.

Le toboggan et le tapis dessous étant en très mauvais état, un nouveau toboggan et un nouveau tapis ont été commandés afin que les normes de sécurité soient assurées.

(En parlant de l'école, notez que les effectifs du RPI sont stables (de 136 à 129 élèves et des inscriptions peuvent encore arriver surtout chez les petits).

- L'APIE, association de réinsertion a refait l'extrémité du mur du chemin montant vers l'ancien Presbytère et un mur du parking payant.



- Un rack à vélos de 6 places a été posé sur la Palissade en remplacement de l'ancien à spirales peu pratique pour les vélos assez volumineux.



Ophrys Bécasse à Carennac

(celle-là n'est pas pour les chasseurs!)

- A l'église du bourg de Carennac, Alexandre Dissac posera en septembre une belle rampe pour monter les escaliers de l'église en sécurité.

Il a aussi réparé la grille de l'extrémité du mur de la Palissade, maintes fois accrochée par les camions tout comme le muret sur lequel elle est posée et qui a été réparé également par l'APIE.



UN CONSEIL QUI PEUT EVITER BIEN DES ENNUIS !

Caméra de vidéo-surveillance sur une propriété privée :

Attention !

En France, les particuliers sont autorisés à installer des caméras de surveillance à l'extérieur de leur domicile, à condition qu'elles ne filment que leur propriété : l'intérieur du logement, le jardin, le chemin d'accès privé, ou encore la façade du domicile.

Filmer un espace public, comme une rue ou le jardin de votre voisin, est strictement interdit sans autorisation préalable, y compris pour assurer la sécurité de votre véhicule garé devant votre domicile.